

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2019

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Commune de FABRÈGUES

CONVOCATION

J'ai l'honneur de vous prier d'assister à la réunion du

CONSEIL MUNICIPAL

qui se tiendra en salle du Conseil Municipal, Espace Paul Doumer

MARDI 9 AVRIL 2019 à 19 h 00.

Veillez agréer l'expression de mes sentiments distingués.

Fait à Fabrègues, le 3 avril 2019.



Le Maire,

Jacques MARTINIER.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Information sur les décisions prises dans le cadre de la délégation L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- 2- FINANCES : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018.
- 3- FINANCES : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018 - MIRABEAU.
- 4- FINANCES : Budget Primitif 2019.
- 5- FINANCES : Budget Annexe 2019 – PEAS Mirabeau.
- 6- FINANCES : Commission d'Evaluation des Transferts de Charges de Montpellier Méditerranée Métropole : Adoption du rapport.
- 7- FINANCES : Adhésion au groupement de commandes pour l'achat de service d'assurances auprès de compagnie d'assurances désignées au terme d'une procédure adaptée.
- 8- VIE ASSOCIATIVE, SPORTIVE ET CULTURELLE : Attribution des subventions aux associations pour 2019.
- 9- URBANISME : Convention de reversement des produits du Projet Urbain Partenarial (PUP) « Linkcity » - Montpellier Méditerranée Métropole / Commune de Fabrègues.
- 10- URBANISME – Avis sur le projet arrêté du Programme Local de l'Habitat (PLH).
- 11- FONCIER : Parcelle AS 105 – Secteur Coulazou.
- 12- COMMUNICATION : Elaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) de la Montpellier Méditerranée Métropole – Débat sur les orientations du RLPi.
- 13- DIVERS : Prévention des risques majeurs – Outil d'aide à la gestion du risque inondation – Convention de prestation entre Montpellier Méditerranée Métropole et la Commune de Fabrègues.

COMPTE RENDU du groupe « FABREGUES CITOYENNE »

Finances :

- budget primitif 2019 : nous avons voté contre ce budget . Nous avons expliqué, lors du débat d'orientation au précédent conseil municipal, notre désapprobation face à une gestion uniquement comptable du budget : équilibre (comme si les opposants préféraient le déséquilibre), pas d'emprunt, contenir la masse salariale , mais peut-on s'arrêter à cela ?.Le budget est l'outil qui permet de voir la politique menée au service de la population, de toute la population. Que voulons nous faire avec ce budget municipal pour la jeunesse ? Les mobilités ? Le vivre ensemble ? Les personnes fragiles ? Les services rendus à la population ? Ce budget ne nous le montre pas.

On pourrait donc ne pas être d'accord avec la méthode de gestion du budget de cette majorité ainsi que nous l'avons déjà évoqué ; mais notre désaccord après examen de ce budget primitif est plus profond : on a l'impression que quelques décideurs font le partage de la « tirelire communale ».

Nous remarquons :

- **rien pour l'amélioration des mobilités** : or il n'y a pas que des infrastructures lourdes à mettre en place pour améliorer le quotidien : favoriser l'auto partagée avec un logiciel et aire de covoiturage, ou encore promotion et développement du vélo et des déplacements à pied,
- **rien autour de la parentalité et de la jeunesse** : un proverbe africain dit qu'il faut tout un village pour éduquer un enfant refuser de regarder des problématiques d'addiction ne les fera pas disparaître. Renvoyer l'accompagnement des ados et des jeunes à l'école et aux parents est une grossière erreur. L'ensemble de la communauté son rôle. « il faut tout un village pour éduquer un enfant » dit un proverbe africain. A méditer à Fabrègues aussi.
- **Certains choix de financement** : la dotation à l'école privée qui est très généreuse, au de là de ce qu'impose la loi. au prétexte d'égalité pour tous les enfants. C'est oublier l'inégalité de départ : l'école publique a des contraintes, des obligations que n'a pas l'école privée. Et donc par là même ce choix la renforce l'inégalité . Avec la réforme des rythmes scolaires l'adjoint aux finances avait supprimé aux écoles publiques la possibilité d'intervenants extérieurs (sport, langues..). Cette année les écoles sont revenues à la semaine de 4 jours, mais pas les intervenants.
- **Aucune concertation concernant les investissements** : qu'est-ce qui détermine le choix de travaux ? Quels sont les critères objectifs pour une enveloppe de 1 752 393 euros ?
- **Enfin et toujours un manque de concertation et de transparence** : cette année pas de subvention fonctionnement à Mirabeau car l'enveloppe de l'an passé n'a pas été dépensée. (100 000 euros) donc voilà un petit surplus dont on aurait pu discuter l'utilisation :opérations en faveur des mobilités , de la parentalité ou de la jeunesse ou autre projet . Non , pas de discussion , ni en conseil municipal, ni en commission finances. L'adjoint aux finances annonce une rallonge pour le CCAS (5000 euros) et pour les associations (5550 euros) !!!!!
- **CCAS** : le budget est le même depuis des années (+ 5000 cette année, parce qu'opportunité) comme si la population fabréguoise n'avait pas évolué..
- **l'urgence écologique** : Fabrègues doit être un territoire à part, bien protégé, car la transition écologique n'est pas encore entrée dans le vocabulaire de la majorité et de ce fait le budget ne prévoit rien dans ce sens.

- Budget de Mirabeau : nous avons voté pour.

Vie associative et culturelle : subventions aux associations : nous nous sommes abstenus. :

Avec une politique culturelle et sportive qui repose quasi-exclusivement sur les associations , il est évident que la mairie se doit de donner des subventions à toutes les associations qui font une demande et qu'elle ne peut pas se montrer très exigeante sur les critères d'attribution de l'argent public.

Les associations, bien que sous le même statut, n'ont pas toutes la même vocation : certaines sont dans l'événementiel, d'autres dans la pratique d'activités, certaines sont plus proches de l'activité d'une société . Toutes n'ont pas les mêmes besoins , toutes ne favorisent pas le lien social de la même façon. Certaines bénéficient d'équipement municipaux, des services des agents municipaux. Pourtant si toutes les associations doivent pouvoir être aidées, la puissance publique ne peut pas se contenter de distribuer l'argent. En effet, la vie culturelle, sportive, associative d'une commune est importante pour le vivre ensemble, pour le développement et le bien-être personnel et une municipalité ne peut se contenter de déléguer aux associations ce pan de notre vie commune. Elle devrait là aussi avoir des orientations et des choix clairs.

Urbanisme : abstention sur les projets d'urbanisme car alors que ces projets avancent, rien n'avance sur la problématique des transports ., qui sera amplifiée par ces nouvelles constructions.

Foncier (acquisition de parcelle)

divers (prévention des risques majeurs) : nous avons voté pour les propositions.